

LETTRES D'APPUI À LA COALITION POUR  
LE GAZ NATUREL  
DANS BELLECHASSE ET  
DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET  
ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

## LISTE DES SIGNATAIRES

### **A**

ALIFAB

### **B**

Baldor Ste-Claire

Boltech Industrie inc.

### **C**

CFR Dorchester inc.

Chambre de commerce Bellechasse-  
Etchemins

Chambre de commerce de Lévis

Chaudière-Appalaches Économique

### **D**

Daniel Paré Dodge Chrysler inc.

### **E**

Équipement Lafontaine

Équipement Wil-Be inc.

Exceldor

### **F**

Fonderie Laforo inc.

### **G**

Groupe Côté Inox

### **I**

I. Thibault inc.

Industrie Nordjac inc.

### **K**

Kerry Canada inc.

### **L**

Lafontaine inc.

Les Industries et Équipement Laliberté Ltée

### **M**

Meunerie TransCanada

Municipalité d'Armagh

Municipalité de Beaumont

Municipalité de Honfleur

Municipalité de Notre-Dame-auxiliatrice-de-  
Buckland

Municipalité de Saint-Anselme

Municipalité de Saint-Charles-de-  
Bellechasse

Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Municipalité de Saint-Gervais

Municipalité de Saint-Henri

Municipalité de Saint-Lazare-de-  
Bellechasse

Municipalité de Saint-Léon de Standon

Municipalité de Saint-Malachie

Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

Municipalité de Saint-Nazaire-de-  
Dorchester

Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse

Municipalité de Saint-Philémon

Municipalité de Saint-Raphaël

Municipalité de Saint-Vallier

Municipalité de Sainte-Claire



Municipalité régionale de Comté de Bellechasse

**P**

Paroisse de la Durantaye

PCM Innovation inc.

PGA Experts inc.

Plate 2000 inc.

Plastique Micron inc.

Plastiques Moore inc.

Plomberie-Chauffage C.I.F. inc.

Produits Métalliques Bussières inc.

**S**

Serres Chemins des îles

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins

Société de développement économique de Lévis

Syndicat de l'UPA de Bellechasse

Syndicat de l'UPA de Dorchester

**T**

Turgeon Lettrage inc.

**U**

Unicoop

Usitech 2000

**V**

Vallée de la Plasturgie

Versaprofiles inc.

Ville de Lévis

Vitrierie Lévis





---

## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

---

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;



- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Les Industries et Équipements Laliberté Ltée est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise Les Industries et Équipements Laliberté Ltée profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Les Industries et Équipement Laliberté Ltée adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



M. André St-Hilaire  
Président

## PROJET DE RÉSOLUTION - COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que TURGEON LETTRAGE INC. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** TURGEON LETTRAGE INC. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Signé à Saint-Anselme le : 03 juin 2014

  
Alain Turgeon, Président

TURGEON LETTRAGE INC.  
6, RUE ALBERT-DEBLOIS  
SAINT-ANSELME, QUÉBEC  
G0R 2N0



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thelford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Boltech Industrie Inc est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise Boltech Industrie Inc profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Boltech Industrie Inc adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Patrick Boiduc, Président  
Boltech Industrie Inc



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Sainte-Claire est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise CFR Dorchester profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** CFR Dorchester inc. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Mario Langlois, Président  
CFR Dorchester inc.

St-Malachie  
Le 2 juillet 2014

**Objet : – Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

A Qui de droit,

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

692, boul. Henderson  
St-Malachie, Qc G0R 3N0  
Téléphone: (418) 642-2855  
Télécopieur: (418) 642-2450

**Carrossier  
ProColor.**  
Service expert à toute épreuve

615, route Cameron  
Ste-Marie, Qc G6E 1B1  
Téléphone: (418) 387-7273  
Télécopieur: (418) 386-3796

- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Daniel Paré Dodge Chrysler inc. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise Daniel Paré Dodge Chrysler inc. profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Daniel Paré Dodge Chrysler inc. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.



Daniel Paré  
Président Directeur Général

692, boul. Henderson  
St-Malachie, Qc G0R 3N0  
Téléphone: (418) 642-2855  
Télécopieur: (418) 642-2450

**Carrossier  
ProColor.**  
Service respect à toute épreuve

615, route Cameron  
Ste-Marie, Qc G6E 1B1  
Téléphone: (418) 387-7273  
Télécopieur: (418) 386-3796



## APPUI À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE ET DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

### ÉQUIPEMENT WIL -BE INC.

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises localisées à Pintendre et dans l'Enviroparc de l'Auberivière;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteur Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière);
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Équipement Will-Be inc. est situé sur le territoire de Lévis et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Équipement Will-Be inc. appuie la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir les régions de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

Bastien Bernier

Nom du représentant autorisé de l'entreprise

Bastien Bernier  
Signature

Date : 30 octobre 2014



Lévis, le 18 juillet 2014



Monsieur Alain Vallières  
Directeur général  
CLD de la MRC de Bellechasse  
100, rue Monseigneur-Bilodeau  
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0

**Objet : Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

Monsieur,

Tel que demandé auprès des entreprises du territoire, nous souhaitons par la présente vous faire part qu'Exceldor est favorable à la venue du gaz naturel dans Bellechasse, et soutient par le fait même le projet de desserte actuellement en développement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Éric Cadoret, CPA, CA  
Vice-président – Opérations

EC/sb

## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

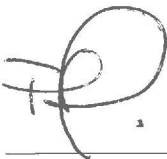
- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;



- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Lafontaine Inc. est situé sur le territoire de Lévis et de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Lafontaine Inc. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



---

M. Frankie Lafontaine, Président

St-Anselme, le 8 mai 2014

CLD de la MRC de Bellechasse  
100, rue Monseigneur-Bilodeau  
Saint-Lazare (Québec)  
G0R 3J0

À qui de droit,

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que PGA Experts Inc. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** PGA Experts Inc. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

  
Pierre Giguère, ing. M. Sc.



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Plate 2000 inc est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise Plate 2000 inc profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu** que Plate 2000 adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Patrick Bolduc, Président  
Plate 2000 inc



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que **I. Thibault Inc.** est situé sur le territoire de **Bellechasse** et que l'entreprise **I. Thibault Inc.** profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que I. Thibault Inc.** adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Dominique Mathieu  
Directeur de Production responsable des installations de l'usine de St-Damien


cc Marc Thibault  
Président Directeur Général

T.M.

## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- « **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- « **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- « **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- « **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- « **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- « **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- « **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- « **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- « **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- « **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- « **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

p.1/2





- » **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- » **Considérant** que Kerry Canada inc. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Kerry Canada inc. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Signé à Sainte-Claire (Québec), le 8 mai 2014



---

Maurice Marcotte

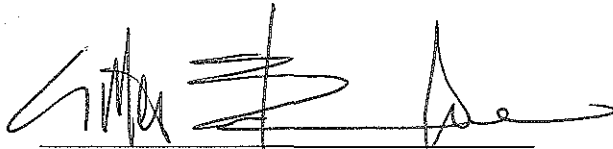
## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que FONDERIE LAFORO INC est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise FONDERIE LAFORO INC profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** FONDERIE LAFORO INC adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Gilles Beaulne  
Directeur Général  
Fonderie Laforo inc

---

## RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que PCM INNOVATION INC. est située sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** PCM INNOVATION INC. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Jean-François Hamel  
Président et secrétaire  
PCM INNOVATION INC.

## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que **Plastique Micron inc.** est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que Plastique Micron inc.** adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Président  
Plastique Micron inc.

## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;



- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que PLASTIQUES MOORE INC. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** PLASTIQUES MOORE INC. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Produits Métalliques Bussières Inc. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Steve Bussières représentant ici Produits Métalliques Bussières Inc. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



**Steve Bussières**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'UNICOOP, COOPÉRATIVE AGRICOLE TENUE LE JEUDI 24 AVRIL 2014 À 9 H  
AU SIÈGE D'UNICOOP, STE-HÉNÉDINE**

**COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

- Considérant que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique ;
- Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes ;
- Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- Considérant que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- Considérant qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

- Considérant qu'Unicoop, coopérative agricole est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Sur proposition dûment appuyée,** il est résolu qu'Unicoop, coopérative agricole adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

Il est également convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

**Adopté**

**Copie certifiée conforme**

Signé à Ste-Hénédine, ce 21 mai 2014



---

Pierre Caron, c.a.  
Secrétaire



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Usitech 2000 inc est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise Usitech 2000 inc profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Usitech 2000 adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Patrick Bolduc, Président  
Usitech 2000 inc



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que [Plomberie-Chauffage C.I.F. Inc] est situé sur le territoire de (Bellechasse) et que l'entreprise (Plomberie-Chauffage C.I.F. Inc) profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** [Plomberie-Chauffage C.I.F. Inc] adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



PATRICK FOURNIER, PRS  
Plomberie-Chauffage C.I.F. INC

date: 28 juin 2014





# VERSAPROFILES

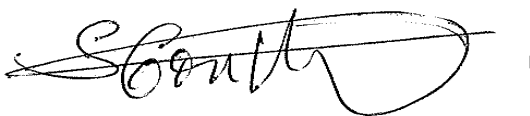
## PROJET DE RESOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que VERSAPROFILES INC. est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise VERSAPROFILES INC. profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** VERSAPROFILES INC. adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



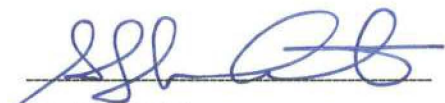
Stéphane Gonthier  
Président  
Versaprofiles Inc.

## RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;

- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Groupe Côté Inox est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise Groupe Côté Inox profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Groupe Côté Inox adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.



Stéphane Côté  
Vice-président, Directeur général





La Municipalité  
d'Armagh

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

### MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

A la séance régulière du conseil de la  
Municipalité d'Armagh tenue le 6 mai 2014  
et à laquelle étaient présents son honneur  
le maire monsieur Oneil Lemieux

et les conseillers: Denis Nadeau  
Sylvain Guillemette Gilles Lacroix  
Marcel Fournier Céline Beaudoin

### RÉSOLUTION 2014-05-18

#### COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

**ATTENDU QUE** la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

**ATTENDU QUE** l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**ATTENDU QUE** l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**ATTENDU QUE** l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**ATTENDU QUE** le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**ATTENDU QUE** le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

**ATTENDU QUE** la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

**ATTENDU QUE** les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

**ATTENDU QU'**après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

**ATTENDU QUE** le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

**ATTENDU QUE** le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

**ATTENDU QUE** l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh est située sur le territoire de Bellechasse et que nos entreprises profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Marcel Fournier,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

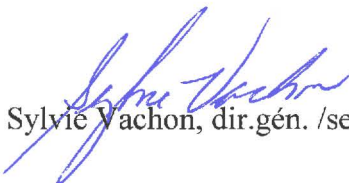
1<sup>o</sup> La municipalité d'Armagh adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

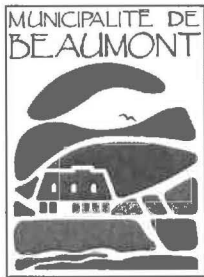
2<sup>o</sup> Il est convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

Pour que cette résolution devienne officielle, le libellé devra être accepté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Adoptée à la séance du 6 mai 2014  
Vraie copie certifiée, ce 12 mai 2014

  
Sylvie Vachon, dir.gén. /sec.-trés.



48, chemin du Domaine  
Beaumont (Québec)  
G0R 1C0

Tél.: (418) 833-3369  
Fax : (418) 833-4788

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Beaumont tenue à la salle municipale le 7 juillet 2014 à 20 h à laquelle séance sont présents :

- **le Maire, Monsieur André Goulet**

et les conseillers suivants :

- **Monsieur Donald Mercier**
- **Monsieur Pierre Fontaine**
- **Madame Diane Simard**
- **Madame Nicole Massicotte**
- **Madame Louise Maranda**

**RÉSOLUTION No : 2014-07-289**

**Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

ATTENDU QUE la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

ATTENDU QUE l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

ATTENDU QUE l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

ATTENDU QUE l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

ATTENDU QUE le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

ATTENDU QUE le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

ATTENDU QUE la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

ATTENDU QUE les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

ATTENDU QU'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

ATTENDU QUE le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

ATTENDU QUE l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaumont est située sur le territoire de Bellechasse et que plusieurs entreprises et commerces de la MRC de Bellechasse profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DONALD MERCIER, APPUYÉ PAR MADAME NICOLE MASSICOTTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Beaumont adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

QUE cette résolution soit transmise au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Adoptée

Copie certifiée conforme le 10 juillet 2014.



Angèle Brochu, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU** **Du 07 avril 2014**  
**COPIE DE RÉOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**NOTRE-DAME AUXILIATRICE DE BUCKLAND**

**A la séance ordinaire du Conseil de la**  
**Municipalité de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland**  
**Du 07 avril 2014 et à laquelle étaient présents**

**La mairesse, Mme Juliette Laflamme**

**les conseillers suivants :**

**M. Daniel Talbot, Mme Karine Brochu, M. Jean-Yves Turmel**

**Absences motivées: Mmes Nancy Rouillard & Sylvie Blouin**

**Absence: M. Roland Turgeon**

**et Mme Jocelyne Nadeau, directrice générale & secrétaire-trésorière.**

Résolution numéro 60-2014

RÉSOLUTION COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

Considérant que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Considérant que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Considérant qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Considérant que la municipalité est située sur le territoire de Bellechasse et que la municipalité profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Yves Turmel

Que la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

De faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Adopté unanimement.

EXTRAIT CONFORME  
CERTIFIÉ LE 08 avril 2014.

Signé:   
Directrice générale, Secrétaire trésorière, greffière





## *Municipalité de Honfleur*

### EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

*De la session ordinaire du Conseil municipal de Honfleur du 7 avril 2014 à laquelle étaient présents les conseillers suivants :*

PRÉSENCES:

<i>M. Raynald Dion</i>	<i>M. Gaétan Henry</i>
<i>Mme Jessica Fournier</i>	<i>Mme Jenny Couture</i>
<i>M. Jean Lacasse</i>	<i>Mme Nancy Gosselin</i>

*Sous la présidence du Maire, M. Marcel Blais.*

*Est aussi présente, Mme Jocelyne G. Paré, Directrice générale/Secrétaire-trésorière*

---

### RÉSOLUTION 14-1513: PROLONGEMENT DU RÉSEAU GAZIER QUÉBÉCOIS

- CONSIDÉRANT que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;*
- CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;*
- CONSIDÉRANT que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;*
- CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;*
- CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;*
- CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;*
- CONSIDÉRANT que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;*
- CONSIDÉRANT que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts de projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;*
- CONSIDÉRANT qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;*
- CONSIDÉRANT que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;*



## *Municipalité de Honfleur*

*CONSIDÉRANT que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;*

*CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région en remplaçant le mazout lourd;*

*CONSIDÉRANT que la Municipalité de Honfleur est située sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;*

*IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Nancy Gosselin  
ET APPUYÉ PAR: Mme Jessica Fournier  
ET RÉSOLU:*

*QUE la Municipalité de Honfleur adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.*

*Adopté à l'unanimité*

---

*Copie certifiée conforme  
Ce 8 avril 2014  
Pour le conseil municipal de Honfleur,*

  
*Jocelyne G. Paré  
Directrice Générale/Secrétaire-trésorière*



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

### DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME

TENUE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014

#### Résolution n<sup>o</sup> 20140401-12

##### Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse

Attendu que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Attendu que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Attendu que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Attendu que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Attendu que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Attendu que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;

Attendu que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Attendu que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Attendu qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Attendu que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;

Attendu que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Attendu que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Attendu que Saint-Anselme est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'ensemble de la collectivité profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Par ces motifs, il est proposé par Marial Morin, appuyé par Réal Audet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Anselme adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Vidimé le 4 avril 2014**

**Louis Felteau**  
Secrétaire-trésorier





# Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

### QUÉBEC

### MRC DE BELLECHASSE

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 2 avril 2014, au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Dominic Roy, maire
- M. Carl Robichaud, conseiller
- M. Martin Lacasse, conseiller
- M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère
- M. François Audet, conseiller
- M. Ghislain Bélanger, conseiller
- M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum

Résolution : 140403

#### COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

CONSIDÉRANT que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

...2

CONSIDÉRANT que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises de la région en remplaçant le mazout lourd;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse est située sur le territoire de Bellechasse et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse adhère à la coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

2. De faire parvenir la résolution au Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Adopté

Copie certifiée conforme le 7 avril 2014.

Le directeur général adjoint,



Nicolas St-Gelais, urb., MScA



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND, TENUE AU CARREFOUR DE LA COLLINE DE SAINT-DAMIEN, LE SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL QUATORZE, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

MONSIEUR GAÉTAN LABRECQUE  
MONSIEUR JEAN-LOUIS THIBAUT  
MONSIEUR NORMAND MERCIER

MADAME SYLVIE LEFEBVRE  
MADAME LINE FRADETTE  
MONSIEUR SÉBASTIEN BOURGET

SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE, MONSIEUR HERVÉ BLAIS

### RÉSOLUTION NO 2014-04-19

#### COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

**Considérant que** la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

**Considérant que** l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**Considérant que** l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**Considérant que** l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**Considérant que** le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**Considérant que** le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;





## Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

**Considérant que** la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

**Considérant que** les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

**Considérant qu'**après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

**Considérant que** le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

**Considérant que** le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

**Considérant que** l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est située sur le territoire de Bellechasse et que nos entreprises et nos institutions profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**En conséquence**, il est proposé par Gaétan Labrecque, appuyé par Normand Mercier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

Il est convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Copie certifiée conforme  
le 10 avril 2014

Jacques Thibault  
Secrétaire-trésorier



Municipalité de Sainte-Claire

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Claire, tenue le 7 avril 2014, où il y avait quorum.**

## **Résolution 369-2014**

### **Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

Considérant que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Considérant que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Considérant qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire est située sur le territoire de Bellechasse et que les entreprises de la municipalité profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

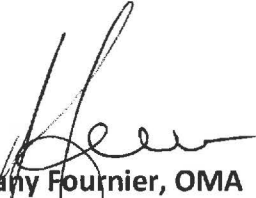
Pour ces motifs,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien;

Qu'il est convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

*Adopté à l'unanimité*



**Dany Fournier, OMA**  
**Directeur général & secrétaire-trésorier**





## Municipalité de Saint-Gervais

150, rue Principale  
Casièr postal 69  
Saint-Gervais (Qc)  
G0R 3C0

Téléphone : 418 887.6116  
Télécopieur : 418 887.6312  
Courriel : [mungerv@globetrotter.net](mailto:mungerv@globetrotter.net)  
Site web : [www.saint-gervais.ca](http://www.saint-gervais.ca)

### EXTRAIT PROCÈS-VERBAL

*PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, QC, tenue le lundi, 7 avril 2014, à 20h00 à Saint-Gervais au 150, rue Principale et à laquelle étaient présents :*

*Madame Diane Bilodeau  
Madame Denise Lapierre  
Monsieur Réjean Vermette*

*Monsieur Christian Deschênes  
Madame Suzy Breton  
Monsieur Jean-Marc Lemieux*

*Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Nadeau, maire.*

\*\*\*\*\*  
**RÉSOLUTION 140419**  
\*\*\*\*\*

#### **PROJET DE RÉSOLUTION COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

**CONSIDÉRANT** que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

**CONSIDÉRANT** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**CONSIDÉRANT** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**CONSIDÉRANT** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**CONSIDÉRANT** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**CONSIDÉRANT** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

**CONSIDÉRANT** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

**CONSIDÉRANT** que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

**CONSIDÉRANT** qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

**CONSIDÉRANT** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

**CONSIDÉRANT** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

**CONSIDÉRANT** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON**

**APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX**

**ET RÉSOLU :**

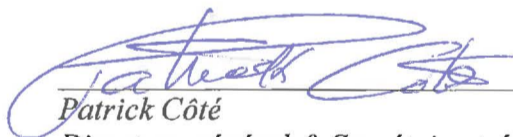
**QUE** la municipalité de Saint-Gervais adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**IL EST CONVENU** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

*Adopté unanimement*

\*\*\*\*\*

*Copie certifiée conforme,  
Donné à Saint-Gervais,  
Ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2014*

  
Patrick Côté  
Directeur général & Secrétaire-trésorier





RÉSOLUTION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI ADOPTÉE À SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 AVRIL 2014

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 89-14

**COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

---

CONSIDÉRANT que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

CONSIDÉRANT que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

CONSIDÉRANT que Saint-Henri est située sur le territoire de Bellechasse et que les entreprises et industries de Saint-Henri profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Henri adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce jusqu'à Saint-Damien.

Il est convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Certifiée conforme le 11 avril 2014.

Jérôme Fortier, secrétaire-trésorier





## EXTRAIT PROCÈS-VERBAL

De la séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2014. À laquelle séance étaient présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Alain Larochelle
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 1404-039**

### **COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

CONSIDÉRANT que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait d'avenir de la base industrielle de la région;

CONSIDÉRANT que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à l'effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse est situé sur le territoire de Bellechasse et que nous profiterions des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

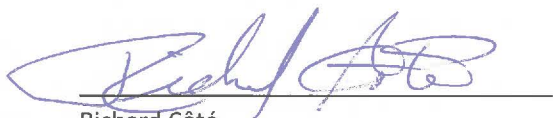
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, en passant par le 6<sup>e</sup> rang Ouest à Saint-Lazare pour rejoindre la route 279 jusqu'à Saint-Damien.

\*\*\*\*\*

Adoptée à la séance du 2 avril 2014.

Copie certifiée conforme,

donnée à Saint-Lazare, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2014.



Richard Côté

Directeur général



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON DE STANDON

Bureau du Directeur Général

SAINT-LÉON DE STANDON, COMTÉ BELLECHASSE, QUÉ

G0R 4L0

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-LÉON-DE-STANDON**

**EXTRAIT DU TEXTE D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE** lors d'une séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Léon-de-Standon, tenue à l'endroit habituel, le lundi 5 mai 2014 à vingt heures (20h00).

**Sont présents, les conseillers suivants :**

M. Jean-François Grenier, M. Jacques Bisson, Mme Micheline Desjardins, M. Jean-Yves Boies et M. Robin Gingras.

Sous la présidence de M. Bernard Morin, maire.

**CLD de Bellechasse – Appui à la coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse.**

**Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

**Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;



**Considérant** que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

**Considérant** qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

**Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

**Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Léon-de-Standon est située sur le territoire de Bellechasse et que les commerces et entreprises profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

110-05-2014

Il est proposé par M. Jean-Yves Boies  
appuyé par M Jacques Bisson  
et unanimement résolu

**Il est résolu que** la Municipalité de Saint-Léon-de-Standon adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 7 mai 2014



Michel Lacasse, directeur général / sec.-trésorier

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de Saint-Malachie, tenue à l'édifice municipal,  
le 14 avril 2014, à compter de 20 h 00, et à laquelle séance il y avait quorum.

## **RÉSOLUTION NO 14-083**

### COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

Considérant que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Considérant que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Considérant qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;



---

Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Considérant que la municipalité de Saint-Malachie est située sur le territoire de Bellechasse et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Il est proposé par Mme Odette Lapointe  
appuyé par M. Patrice Demers  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Malachie adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

Que la présente résolution soit transmise au CLD de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement

  
Maire

Copie certifiée le 29 avril 2014

  
Hélène Bissonnette, secrétaire-trésorière



**COPIE DE TEXTE DE RÉOLUTION**

À la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse tenue le 8 avril 2014 et à laquelle étaient présents:

- M. Gilles Vézina, maire
- M. Michel Clair, conseiller
- M. Pierre Fournier, conseiller
- M. Pierre Fradette, conseiller
- Mme Isabelle Robin, conseillère
- M. Louis Tremblay, conseiller
- Mme Julie Ward, conseillère

**RÉSOLUTION N° 2014-04-56**

**COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

**CONSIDÉRANT** que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

**CONSIDÉRANT** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**CONSIDÉRANT** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**CONSIDÉRANT** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**CONSIDÉRANT** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**CONSIDÉRANT** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

**CONSIDÉRANT** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

**CONSIDÉRANT** que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

**CONSIDÉRANT** qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

**CONSIDÉRANT** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la M.R.C. de Bellechasse;

...2/

**CONSIDÉRANT** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (S.P.E.D.E.), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

**CONSIDÉRANT** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. Michel Clair,  
appuyé par Mme Isabelle Robin  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien;

De faire parvenir la résolution au C.L.D. de la M.R.C. de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare-de-Bellechasse, G0R 3J0.

Adoptée unanimement

Extrait certifié conforme le 22 avril 2014



Ronald Gonthier  
Directeur général



Gilles Vézina  
Maire



*Municipalité de Saint-Nazaire*  
61 A, rue Principale  
Saint-Nazaire, Bellechasse, Qc  
GOR 3T0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

À la séance ordinaire du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Tenu le 5 mai 2014

et à laquelle était présent le maire monsieur Claude Lachance

Et les conseillers : M. Stéphane Turgeon Mme Johanne Marceau  
M. Serge Bécharde M. Gaétan Fillion  
M. Fidèle Fillion Mme Véronique Lachance

Résolution 83-05-2014

**COALITION BELLECHASSE (GAZ NATUREL)**

**Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

• Téléphone: (418) 642-1305 • Télécopieur: (418) 642-2945

• Courriel: [mun\\_st\\_nazaire@globetrotter.net](mailto:mun_st_nazaire@globetrotter.net)

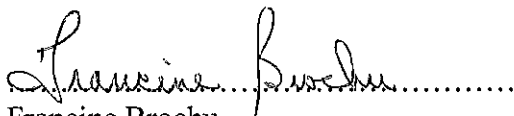
•

- 
- 
- 
- 
- **Considérant** qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;
  - **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que la municipalité de Saint-Nazaire est situé sur le territoire de Bellechasse profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** la municipalité de Saint-Nazaire adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Copie certifiée conforme  
 Donnée à Saint-Nazaire  
 Ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2014

  
 Francine Brochu  
 Directrice générale/secrétaire-trésorière





# **Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse**

## **COPIE DE TEXTE DE RÉSOLUTION**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014**

Tenue à la salle municipale à 20 h.

**Sont présents :** M. Simon Villeneuve, Mme Sylvie Duchesneau, Mme Christiane Asselin, M. Vincent Labrecque, Mme Lucie Breton et M. Gilles Jean, formant QUORUM,

Sous la présidence du Maire, M. Pascal Fournier.

M. Michaël Couture, Directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la séance.

...

### **7.5 Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

CONSIDÉRANT QUE la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd; et

CONSIDÉRANT QUE Saint-Nérée-de-Bellechasse est situé sur le territoire de Bellechasse et profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région,

Il est proposé par Mme Lucie Breton et unanimement résolu


86-2014

**Que la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.**

**Qu'une copie de cette résolution soit transmise au CLD de Bellechasse.**

...

Copie certifiée conforme, Saint-Nérée-de-Bellechasse, le 6 mai 2014

  
Michaël Couture, g.m.a.





**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE** du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Raphaël, le mardi 8 avril 2014, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle session  
sont présents le **maire Monsieur Gilles Breton** et les **conseillers suivants**:

**Monsieur Frédéric Guillemette**  
**Monsieur Jérôme Carrier**  
**Monsieur Martin Garant**  
**Monsieur Samuel Roy**  
**Madame Louise Aubé**  
**Madame Marie-Josée Roy**

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Breton, maire. Est aussi présent Monsieur Paul  
Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION No 2014-04-082**

**ADHÉSION À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

Attendu que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas  
desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Attendu que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement  
économique;

Attendu que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui  
doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Attendu que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis  
sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Attendu que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la  
capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Attendu que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus  
compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la  
région;

Attendu que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle  
de la région;

Attendu que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans  
d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du  
projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et  
nécessaire;

Attendu qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Attendu que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

Attendu que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Attendu que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Attendu que la Municipalité de Saint-Raphaël est situé sur le territoire de Bellechasse et que les entreprises de Bellechasse et les membres de la Chambre de commerce profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Martin Garant  
Appuyé par Monsieur Frédéric Guillemette

Et résolu que la Municipalité de Saint-Raphaël adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**ADOPTÉ.**

Copie certifiée conforme,  
Ce 10 avril 2014



Paul Beaudoin, directeur général et  
Secrétaire-trésorier

1713

*Un vent de fraîcheur sur trois siècles de marées*  
24 - 28 juillet 2013

2013



*municipalité de*  
**Saint-Vallier**

375 Montée de la Station, Saint-Vallier (Qc) G0R 4R0

**EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Vallier, tenue le 9 AVRIL 2014, à 19h30, à la salle du Parc, située au 349-B, rue Principale, à Saint-Vallier, à laquelle assemblée il y avait quorum.**

---

### RÉSOLUTION 2014-04-28

#### **Résolution d'appui pour la Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

Considérant que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Considérant que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Considérant qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur



éviter des coûts non négligeables;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Considérant que la municipalité de Saint-Vallier est située sur le territoire de Bellechasse et que les entreprises situées sur son territoire profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Il est proposé par M. François Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Vallier adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

Il est convenu de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

ADOPTÉE À SAINT-VALLIER, CE 9<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2014

*Claire St-Laurent*

---

CLAIRE ST-LAURENT, DIRECTRICE GÉNÉRALE  
COPIE CONFORME CERTIFIÉE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Philémon, tenue le 7 avril 2014 à 20h00, à laquelle étaient présents les conseillers(ères) suivants : France Gagnon, René Godbout, Christian Labrecque, Pierre Dubeau et Marylène Prévost.  
Tous formant quorum sous la présidence du maire M. Daniel Pouliot.  
Est aussi présente Mme Diane Labrecque, directrice générale et sec.-très.

14-04-16

**COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

Considérant que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

Considérant que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

Considérant qu'après les régions de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant à la région de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier dans la MRC de Bellechasse;

Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

Considérant que la municipalité de Saint-Philémon est située sur le territoire de Bellechasse et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région.

Il est proposé par Pierre Dubeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

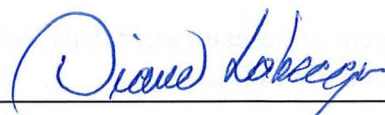
Que la municipalité de Saint-Philémon adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien;

De faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Copie certifiée conforme  
ce 28<sup>ième</sup> jour d'avril 2014.



Daniel Pouliot, maire



Diane Labrecque, dir.gén. et sec.-très.





## *Paroisse de la Durantaye*

La Durantaye, le 9 avril 2014

Madame Angéla Plante  
Adjointe administrative  
CLD de la MRC de Bellechasse  
100, rue Monseigneur Bilodeau  
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0



### **Objet : Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

Madame,

La présente fait suite à la séance ordinaire des membres du Conseil municipal de la Paroisse de La Durantaye tenue le 7 avril dernier en rapport avec l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez, ci-jointe à la présente, la résolution numéro 2014-04-074 adoptée par les membres du Conseil municipal.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

  
Cindy Breton  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Copie de texte de résolution de la séance ordinaire des membres du Conseil municipal de la Paroisse de La Durantaye tenue le 7 avril 2014 à 20h00 à la grande salle de l'école Plein Soleil, située au 539, rue du Piedmont, La Durantaye, à laquelle étaient présents et formant quorum:**

Monsieur Yvon Dumont, maire  
Madame Lyne Rondeau, conseillère #1  
Monsieur Réjean Girard, conseiller #2  
Monsieur Claude Pouliot, conseiller #3  
Madame Diane Côté, conseillère #4  
Monsieur Stéphane Mercier, conseiller #5  
Madame Huguette Laflamme, conseillère #6

\*\*\*\*\*

**Résolution numéro: 2014-04-074**

**Coalition pour le gaz naturel dans Bellechasse**

**Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement handicapée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, sur l'ensemble de la région;

**Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

**Considérant** que les gouvernements ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;



**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration de  
CHAUDIÈRE-APPALACHES ÉCONOMIQUE  
tenue le 18 septembre 2014 à 8h30 à la Cache à Maxime, Scott.**

**4.1 ADHESION A LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

---

**CA-2014-09-30**

- *Considérant* que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre
- *Considérant* que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- *Considérant* que la ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- *Considérant* que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- *Considérant* que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- *Considérant* que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les 2 secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse en traversant la ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Chaudière-Appalaches Économique œuvre notamment sur les territoires de Lévis et de Bellechasse et que les entreprises utilisant nos services profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**RÉSOLUTION 2014-09-30**

Il est proposé par M. Philippe Mailloux et secondé par M. Richard Deschênes que Chaudière-Appalaches Économique adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

---

Copie certifiée conforme et délivrée à Lévis, le 7 janvier 2015.



---

Sylvie Fortin-Graham  
Secrétaire  
Chaudière-Appalaches Économique



*Extrait de résolution adoptée lors du conseil d'administration de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins du 8 mai 2014, au Restaurant Le petit Rocher de Ste-Claire.*

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;



*Extrait de résolution adoptée lors du conseil d'administration de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins du 8 mai 2014, au Restaurant Le petit Rocher de Ste-Claire.*

- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que La Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins est située sur le territoire de Bellechasse et que les membres de l'organisme profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Résolution proposée par Julienne Ouellet, secondée par Michel Noel et approuvée à l'unanimité.

Enregistré par Jean DeBlois, directeur général, le 12 juin 2014.

## APPUI À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE ET DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

### ÉQUIPEMENT LAFONTAINE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises localisées à Pintendre et dans l'Enviroparc de l'Auberivière;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteur Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière);
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Équipement Lafontaine est situé sur le territoire de Lévis et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Équipement Lafontaine appuie la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir les régions de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

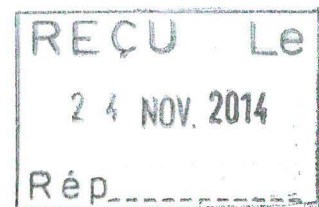
PIERRE GIROUX, INC

Nom du représentant autorisé de l'entreprise

P. Giroux

Signature

Date : 24 NOV 2014





## APPUI À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE ET DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

### INDUSTRIE NORDJAC INC.

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises localisées à Pintendre et dans l'Enviroparc de l'Auberivière;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteur Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;



- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière);
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Industrie Nordjac inc. est situé sur le territoire de Lévis et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Industrie Nordjac inc. appuie la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir les régions de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

MARTIN PROTEAU

Nom du représentant autorisé de l'entreprise

Martin Proteau

Signature

Date : 10-10-2014



## APPUI À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE ET DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

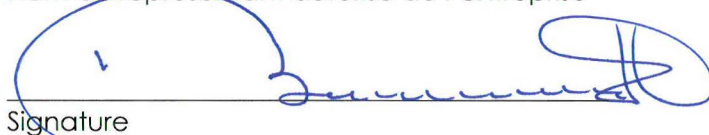
### MEUNERIE TRANSCANADA

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises localisées à Pintendre et dans l'Enviroparc de l'Auberivière;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteur Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

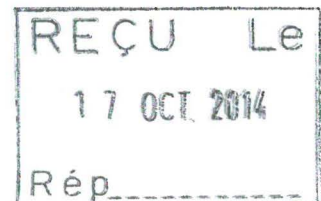
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière);
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Meunerie TransCanada est situé sur le territoire de Lévis et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Meunerie TransCanada appuie la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir les régions de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

BERNARD COUTURE  
Nom du représentant autorisé de l'entreprise

  
Signature

Date : 14/10/14





## APPUI À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE ET DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

### VITRERIE LÉVIS

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises localisées à Pintendre et dans l'Enviroparc de l'Auberivière;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteur Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

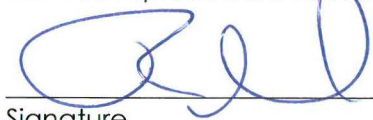


- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière);
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Vitrierie Lévis est situé sur le territoire de Lévis et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Vitrierie Lévis appuie la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir les régions de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

VITRERIE LÉVIS INC.

REMY LEBLOND CPA, CMA.  
Nom du représentant autorisé de l'entreprise

  
Signature

Date : 2014-10-16



## APPUI À LA COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE ET DANS LÉVIS (SECTEUR PINTENDRE ET ENVIROPARC L'AUBERIVIÈRE)

### SERRES CHEMINS DES ÎLES

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises localisées à Pintendre et dans l'Enviroparc de l'Auberivière;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteur Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Enviroparc de l'Auberivière) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

- **Considérant** qu'après les secteurs de Thefford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière);
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Serres Chemins des îles est situé sur le territoire de Lévis et qu'elle profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Serres Chemins des îles appuie la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir les régions de Lévis (Secteur Pintendre et Enviroparc de l'Aubirivière) de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

Michel Lemieux  
Nom du représentant autorisé de l'entreprise

M. Lemieux  
Signature

Date : 23 nov 2014



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;



- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que La Chambre de commerce de Lévis est situé sur le territoire de Lévis et que les entreprises de la région profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** La Chambre de commerce de Lévis adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Proposé par : *Martin Pellerin*

Appuyé par : *Jean-François Nolet*

*[Signature]*  
Secrétaire  
18 août 2014

## RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;
- **Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;
- **Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que le syndicat de l'UPA de Dorchester est situé sur le territoire de Bellechasse et que les entreprises agricoles profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** le syndicat de l'UPA de Dorchester adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



François Gamache, agr., secrétaire  
Syndicat de l'UPA de Dorchester

Copie certifiée conforme

Ste-Marie

18 septembre 2014

Saint-Léon-de-Standon, le 14 juillet 2014

**EXTRAIT de procès-verbal de la cent quatre-vingtième séance du conseil d'administration de la SADC Bellechasse-Etchemins tenue le 14 juillet 2014 à 17 h au bureau de la SADC sis au 494-B, rue Principale, Saint-Léon-de-Standon.**

### **Coalition pour l'obtention du gaz naturel dans Bellechasse**

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;



- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant au tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que la SADC Bellechasse-Etchemins est située sur le territoire de Bellechasse et que l'organisation profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région.

**CA-14-07-1687** Sur une proposition dûment proposée et secondée, il est unanimement résolu que la SADC Bellechasse-Etchemins adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

Marie-Claire Larose

Marie-Claire Larose  
Secrétaire adjointe



**EXTRAIT** du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement économique de Lévis (CLD), tenue le 17 juin 2014 et à laquelle il y avait quorum.

## **DOSSIERS STRATÉGIQUES**

### **Coalition Gaz Bellechasse**

Monsieur Gouin précise que la Coalition Gaz Bellechasse demande à la SDÉ Lévis d'appuyer leurs démarches visant à favoriser le prolongement du réseau de desserte en gaz naturel sur le territoire de la MRC de Bellechasse. Si ce projet se concrétise, le réseau desservirait également la partie sud de l'Enviroparc l'Auberivière et la route du Président-Kennedy à Pintendre.

#### **RÉSOLUTION**

**CA14-06-46**

CONSIDÉRANT QUE le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David (Enviroparc l'Auberivière) et Pintendre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis, secteurs Saint-David (Enviroparc l'Auberivière) et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteurs Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

*Il est proposé par madame Natalie Quirion, appuyée par madame Julie Paquet et unanimement résolu :*

*QUE la Société de développement économique de Lévis (CLD) adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien;*

*QUE la résolution soit acheminée au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.*

*Adopté*

Copie certifiée conforme  
Signée à Lévis, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2014

  
Raymond Guoin  
Directeur général



# Syndicat de l'UPA de Bellechasse

19, rue de la Fabrique Est, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0,  
téléphone : 418 887-1259, télécopieur : 418 916-0548, courriel : syndupabellechasse@outlook.com

## Extrait du procès-verbal du 18 septembre 2014

### Résolution Gaz Naturel;

**Considérant** que le projet de desserte du gaz naturel dans Bellechasse permettrait de desservir les entreprises des secteurs Saint-David et Pintendre;

**Considérant** que ce projet permettrait de consolider et même permettre le développement de la base industrielle de ces deux secteurs géographiques;

**Considérant** que la Ville de Lévis, secteurs Saint-David et Pintendre, ainsi que la région de Bellechasse sont lourdement pénalisées par le fait qu'elles ne sont pas desservies par le réseau de gaz naturel de Gaz Métro;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

**Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

**Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans les deux secteurs de Lévis (Pintendre et Saint-David) et Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

**Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Lévis et Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et, par le fait même, l'ensemble de la région;

**Considérant** que la présence du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

**Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

**Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse et Lévis (secteur Saint-David et Pintendre) de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

**Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse, en traversant la Ville de Lévis;

**Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

**Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Lévis et Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;





# Syndicat de l'UPA de Bellechasse

*19, rue de la Fabrique Est, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0,*

*téléphone : 418 887-1259, télécopieur : 418 916-0548, courriel : syndupabellechasse@outlook.com*

**Il est résolu** que le Syndicat de l'UPA de Bellechasse adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.

## **Résolution 14-09-60**

**Il est proposé par Yvon Pouliot et appuyé par Frédérick Pelletier que le syndicat de l'UPA de Bellechasse fasse parvenir cette résolution tel quel à la MRC de Bellechasse. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**



# Vallée de la **PLASTURGIE**

Chaudière-Appalaches

Québec, le 27 octobre 2014

Alain Vallières MBA  
Directeur général  
CLD de la MRC de Bellechasse  
100, Monseigneur-Bilodeau  
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec)  
GOR 3J0

Objet : Appui à la COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

Monsieur,

Nous désirons vous informer de notre appui à la COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE. Ce projet favorisera à coup sûr le secteur industriel et son développement économique dans la région et plus particulièrement :

- Considérant que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique; Considérant que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- Considérant que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- Considérant que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- Considérant que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- Considérant qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- Considérant que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- Considérant que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

---

C.P. 45036 CSP Charny, Charny (Québec) G6X 3R4 • 418 903-0763 • [valleplasturgie.com](http://valleplasturgie.com)

Partenaires majeurs





# Vallée de la **PLASTURGIE**

Chaudière-Appalaches

- Considérant que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- Considérant que plusieurs entreprises du créneau de la Vallée de la Plasturgie sont situées sur le territoire de Bellechasse et que ces entreprises profiteraient des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

Nous souhaitons donc que les autorités responsables se positionnent favorablement à l'implantation du réseau de gaz naturel dans Bellechasse et que sa mise en place se fasse sans délai.

Rappelons que la Vallée de la Plasturgie est issue de la démarche ACCORD en Chaudière-Appalaches initiée par le gouvernement du Québec. Elle compte sur l'appui de plus de 30 entreprises membres œuvrant dans les secteurs de la plasturgie, des matériaux composites et du caoutchouc. La région de la Chaudière-Appalaches comprend 65 entreprises actives dans l'un ou l'autre de ces domaines, ayant un chiffre d'affaires global approchant le milliard de dollars et employant près de 5000 personnes.

Veuillez agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Le directeur général,

Simon Chrétien, M.Sc.



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le sept juillet deux mille quatorze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

**CV-2014-06-31**

**Adhésion à la Coalition gaz naturel Bellechasse**

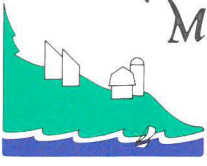
Réf. : DG-2014-100

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adhérer à la Coalition gaz naturel Bellechasse afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir la totalité des sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois, dans le but de desservir la région de Bellechasse, jusqu'à la Municipalité de Saint-Damien, mais également le secteur industriel Enviroparc l'Auberivière et la totalité du boulevard du Président-Kennedy (secteur Lévis) au sud de l'autoroute Jean-Lesage incluant le Parc industriel Pintendre et le secteur Pintendre.

Adoptée à l'unanimité





Copie de la résolution no C.M. 140-14, adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière, tenue le 18 juin 2014.

**Objet : COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE**

ATTENDU que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;

ATTENDU que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

ATTENDU que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

ATTENDU que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

ATTENDU que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

ATTENDU que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;

ATTENDU que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;

ATTENDU que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

ATTENDU qu'après les secteurs de Thetford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

ATTENDU que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;

ATTENDU que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

ATTENDU que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,  
appuyé par M. Dominic Roy  
et résolu

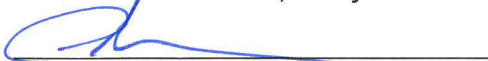
1° que la MRC de Bellechasse adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

2° de faire parvenir une copie de cette résolution au CLD de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

Copie certifiée conforme

Donnée à Saint-Lazare, ce 3 juillet 2014

  
Clément Fillion, directeur général

## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;
- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;

- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que ALIFAB est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** ALIFAB adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



## PROJET DE RÉSOLUTION – COALITION POUR LE GAZ NATUREL DANS BELLECHASSE

- **Considérant** que la région de Bellechasse est lourdement pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel de Gaz Metro;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;
- **Considérant** que l'extension du réseau gazier dans Bellechasse est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;
- **Considérant** que le prolongement du réseau gazier dans Bellechasse contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;
- **Considérant** que la présence du gaz naturel dans Bellechasse assurerait l'avenir de la base industrielle de la région;
- **Considérant** que les gouvernements du Québec et d'Ottawa ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;
- **Considérant** qu'après les secteurs de Thedford Mines et du Lac Saint-Jean, c'est maintenant le tour de Bellechasse de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;
- **Considérant** que le principe d'équité interrégionale milite en faveur d'une participation financière du gouvernement fédéral dans un projet d'extension du réseau gazier jusqu'à Bellechasse;

- **Considérant** que le Québec a joint le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), mieux connu sous l'appellation de la Bourse du carbone, et qu'il a donc la responsabilité de donner aux entreprises la possibilité d'améliorer leur bilan environnemental afin de leur éviter des coûts non négligeables;
- **Considérant** que l'arrivée du gaz naturel dans Bellechasse aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd;
- **Considérant** que Baldor Ste-Claire est situé sur le territoire de Bellechasse et que l'entreprise profiterait des retombées économiques et sociales du prolongement du réseau gazier dans la région;

**Il est résolu que** Baldor Ste-Claire adhère à la Coalition qui se met en place afin de convaincre le gouvernement du Canada d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Bellechasse, et ce, jusqu'à Saint-Damien.

**Il est convenu** de faire parvenir la résolution au CLD de la MRC de Bellechasse au 100, rue Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare.



Pierre Boutin.  
Directeur générale Baldor Ste-Claire